Nations Unies E/CN.6/2018/NGO/57

Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Soixante-deuxième session
12-23 mars 2018
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par Dominican Leadership Conference, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

Merci de recycler

Déclaration

La sagesse chinoise nous enseigne que les femmes portent la moitié du ciel, formule popularisée par les auteurs Nicholas Kristoff et Cheryl WuDunn dans leur ouvrage intitulé « La moitié du ciel ». Il s'agit d'un témoignage mettant en avant le courage et la résilience des femmes et des filles dans le monde entier, qui voient leur dignité et leur vie même effroyablement menacées au quotidien. La soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, sur le thème « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », tombe à point nommé. Cette question doit être abordée de front afin de respecter la pleine mise en œuvre et la réalisation des Objectifs de développement durable du Programme 2030. En effet, la réalisation de cet ambitieux programme de développement dépend en grande partie de la participation active des femmes et des filles.

Pour préparer cette soixante-deuxième session, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et ONU-Femmes ont organisé des examens en ligne de ce thème en ciblant trois questions importantes qui mettent en évidence les lacunes critiques et les domaines d'action prioritaires en ce qui concerne les effets transformateurs pour les femmes et les filles rurales. Premièrement : la multitude de problèmes auxquels sont actuellement confrontées les femmes et les filles rurales en fonction de l'âge, de l'éducation, du revenu et du contexte culturel. Pourquoi certaines femmes rurales réussissent-elles en tant que chefs d'entreprise et pas d'autres? Quels sont les difficultés rencontrées et comment les surmonter? Deuxièmement : comment pouvons-nous initier les changements d'orientation qui commenceront à combler l'écart entre les sexes et interagir avec le secteur privé afin de faire des femmes rurales des acteurs économiques à part entière au lieu de les exploiter? Quelles sont les nouvelles possibilités économiques offertes aux femmes rurales à l'approche de 2030 et dotons-nous les femmes et les filles rurales des compétences voulues pour participer à ce paysage mondial en évolution? Troisièmement : comment la communauté internationale peut-elle obtenir des résultats significatifs en matière de transformation de la vie des femmes? Par exemple, renforçons-nous la voix et les droits des femmes rurales à tous les niveaux, dans le secteur public et dans le secteur privé? En appelle-t-on suffisamment aux hommes et aux garçons pour qu'ils deviennent de véritables agents de changement afin de relever ces défis? Ou contribuent-ils encore à la violence et aux représentations stéréotypées à l'égard des femmes et des filles rurales? Quelles approches ont réussi à s'attaquer aux normes sexospécifiques, relations de pouvoir et institutions sociales problématiques profondément ancrées dans la société?

Dominican Leadership Conference se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé « Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural » (A/72/207), qui met en lumière six problèmes majeurs pour la promotion des femmes et des filles rurales qu'il convient d'aborder si les États Membres sont résolus à mettre pleinement en œuvre le Programme 2030 et sa promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte et d'aider en premier les plus défavorisés, à savoir :

- Un enseignement de qualité, ce qui nécessitera des réformes pour éliminer la discrimination et les stéréotypes des programmes scolaires.
- L'accès aux soins de santé, y compris les soins avant, pendant et après la grossesse, ainsi que l'éducation sanitaire.

- L'élimination de toutes les formes de violence sexiste et de discrimination. Il n'existe officiellement à l'heure actuelle aucune donnée mondiale ou régionale publiée sur la violence à l'égard des femmes et des filles rurales. Chaque année, 15 millions de filles sont mariées avant l'âge de dix-huit ans, et la mutilation génitale féminine est encore pratiquée dans au moins 29 pays en développement, dont 19 sont des pays ruraux.

- L'investissement dans les infrastructures et technologies durables. À l'heure actuelle, un milliard d'individus n'ont pas accès à l'électricité dans leurs foyers. Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est également un obstacle majeur à la promotion des femmes et des filles dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud.

- Un accès facilité aux marchés. Alors que plus de 60 % de l'ensemble des travailleurs agricoles sont des femmes, elles restent au bas de l'échelle des revenus, et n'ont guère accès aux marchés ou au crédit.

- L'urgence de disposer de données précises sur les statistiques ventilées par sexe, en particulier dans les zones rurales. Les données sont un moteur du changement. En leur absence, la mise en œuvre des objectifs de développement durable stagne, et les plus défavorisés le restent.

S'il faut bien reconnaître que certains États Membres ont fait des progrès considérables dans ces domaines essentiels, il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire. Le défi que doit relever le Secrétaire général est clair et concis, et nous invitons les États Membres à y réfléchir sérieusement.

En conclusion, nous recommandons de :

- S'engager en faveur de collectes de données précises et ventilées. En l'absence de données précises, il est impossible de connaître les mesures à prendre pour faire tomber les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles rurales.

- Examiner le modèle de la matrice de développement durable pour les peuples autochtones. Conjugué à l'action du grand groupe des peuples autochtones, cela permet de comprendre clairement les problèmes rencontrés par les femmes et les filles rurales et autochtones.

- Veiller à ce que les femmes et les filles rurales et autochtones prennent activement part à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques qui influencent leurs vies.

- Collaborer avec le secteur privé pour autonomiser les femmes rurales afin qu'elles parviennent à l'indépendance économique.

- S'associer avec des entreprises de technologie spécialisées dans la conception de matrices/plateformes transparentes utilisables aussi bien par les pouvoirs publics que par les organisations régionales pour suivre les changements sur le terrain. En effet, les examens nationaux volontaires sont souvent biaisés pour correspondre à la volonté de l'État Membre. Notre réussite dans l'utilisation de la technologie peut être un moyen de mettre chacun face à ses responsabilités de manière équitable.